



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

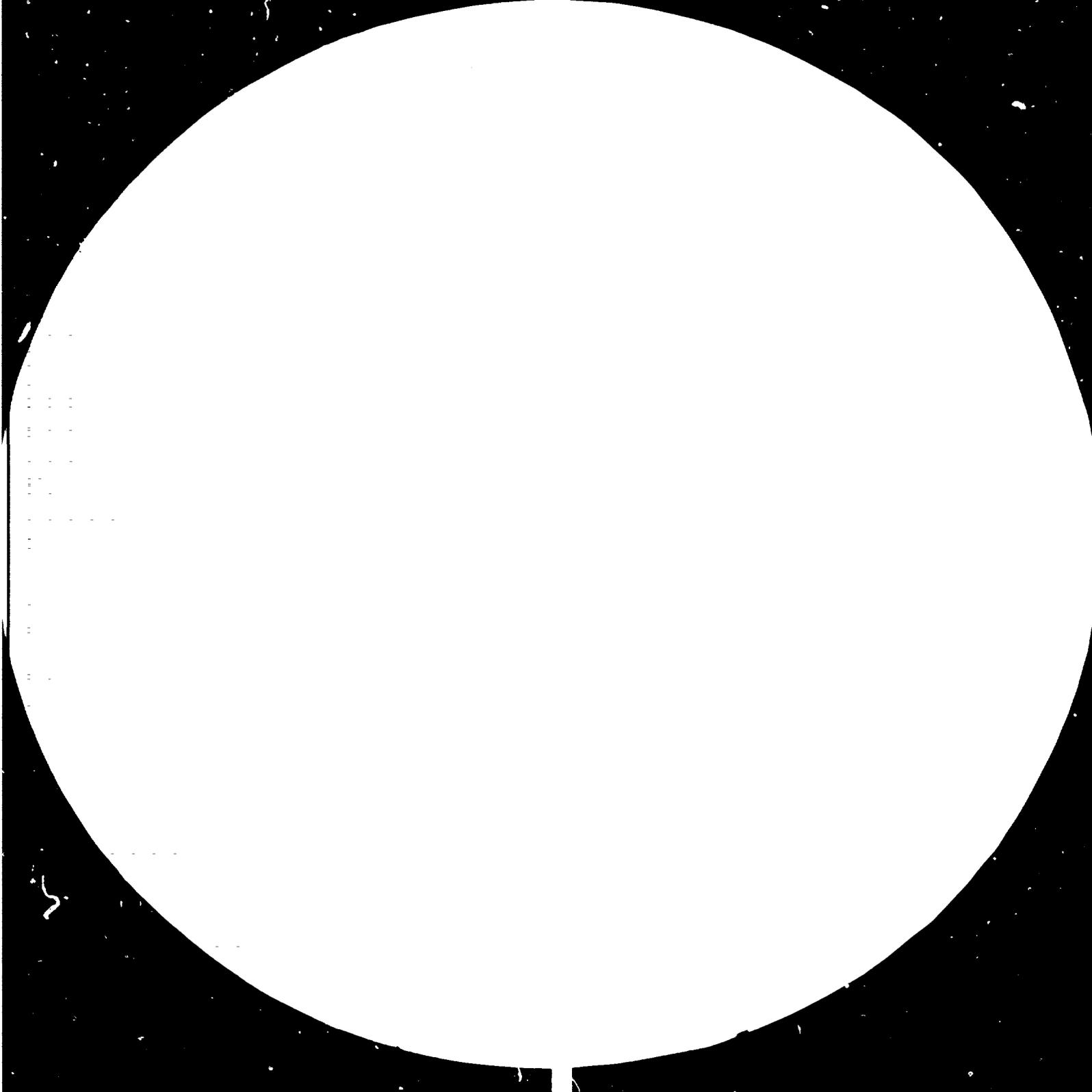
FAIR USE POLICY

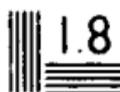
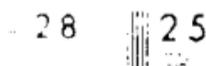
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Resolution test target 1.0

Resolution test target 1.1

Resolution test target 1.25

Resolution test target 1.4

Resolution test target 1.6

Resolution test target 1.8

Resolution test target 2.0

Resolution test target 2.2

Resolution test target 2.5

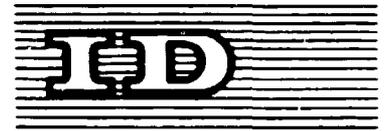
Resolution test target 2.8

Resolution test target 3.2

Resolution test target 4.0



11554-F



Distr. GENERALE

ID/B/282

18 mars 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Seizième session

Vienne, 11-28 mai 1982

Point 10 de l'ordre du jour

REDEPLOIEMENT DES INDUSTRIES DES PAYS DEVELOPPES VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Etudes de l'ONUDI sur la restructuration et
le redéploiement des industries

Rapport du Directeur exécutif

V.82-23708

Distr.: 6 avril 1982

06-03-82

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	<u>1 - 2</u>	3
I. LA NOTION DE REDEPLOIEMENT	<u>3 - 7</u>	4
II. STRATEGIES ET POLITIQUES DE REDEPLOIEMENT DANS LES ANNEES 60 ET 70	<u>8 - 18</u>	5
Caractéristiques générales	8 - 14	5
Cas de deux industries "traditionnelles"	15 - 18	7
III. PERSPECTIVES DE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL	<u>19 - 45</u>	9
Principales conditions	19 - 21	9
Sociétés transnationales	22 - 26	10
Innovation	27 - 30	11
Politiques de restructuration industrielle	31 - 45	13
IV. CONCLUSIONS	<u>46 - 48</u>	18
V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL	<u>49</u>	19

Résumé

Le présent exposé sur les stratégies et les politiques appliquées dans le passé et à l'heure actuelle en matière de redéploiement industriel est fondé sur un certain nombre d'études consacrées à cette question. On y procède à une analyse approfondie des possibilités futures de redéploiement des pays développés vers les pays en développement et des difficultés qu'il y a à prévoir les tendances pour la prochaine décennie. L'attention est appelée sur la nécessité d'une action destinée à prévenir des tendances négatives.

Introduction

1. Conformément à la résolution 31/163 relative au redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement^{1/}, adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1976, l'ONUDI a poursuivi des études sur cette question. En outre, dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays, la troisième Conférence générale de l'ONUDI a souligné que le redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement constitue un facteur essentiel de la restructuration de la production industrielle mondiale^{2/} et a prié l'ONUDI de poursuivre son programme de recherche dans ce domaine et en particulier de surveiller de façon continue le processus de restructuration industrielle, d'analyser les changements de la division internationale du travail, afin de localiser et d'identifier les ressources naturelles, par secteur, et d'examiner les perspectives et les obstacles en matière de redéploiement^{3/}. On se rappellera que lorsqu'il a examiné le point de son ordre du jour concernant le redéploiement, le Conseil du développement industriel, à sa quinzième session (mai 1981), a prié le Directeur exécutif de lui présenter, à sa seizième session, un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans ce domaine^{4/}. Le présent rapport, qui a été établi comme suite à cette demande, présente une synthèse des principaux résultats du programme de recherche de l'ONUDI en 1981 ainsi qu'une vue d'ensemble des études récentes.

2. Le programme de l'ONUDI concernant le redéploiement consiste à analyser l'évolution et les tendances actuelles dans le cadre du processus général du redéploiement et des mutations structurelles. Il ne comporte aucune activité opérationnelle tendant à promouvoir le redéploiement effectif d'industries en établissant des contacts directs entre des partenaires potentiels de pays développés et de pays en développement - les activités de ce type se situent dans le cadre du Service du programme de coopération en matière d'investissement et de son Service de promotion des investissements. Les recherches entreprises au titre du présent programme portent sur la nature du processus de redéploiement en cours et futur. Sur la base des résultats enregistrés, on s'efforce d'élaborer des recommandations de politique générale propre à favoriser une restructuration progressive et sans à-coups de la production industrielle mondiale.

1/ Dans sa résolution 31/163, l'Assemblée a, entre autres, prié le Directeur exécutif d'établir des études comportant notamment a) "Des recommandations sur un ensemble de politiques connexes qui tiennent compte de la situation en ce qui concerne l'environnement et le marché de l'emploi et comprennent des mesures financières et commerciales visant à favoriser le redéploiement, et qui tiennent compte aussi de la structure économique, des objectifs économiques, sociaux ou de sécurité des pays développés et du principe de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles" et b) "L'identification des industries et des secteurs industriels particuliers qui permettraient d'accélérer le redéploiement dans les pays en développement dans la perspective du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 3362 (S-VII)". La résolution stipulait également que les résultats desdites études devaient être présentés au Conseil et priait celui-ci d'inscrire la question du redéploiement à son ordre du jour, à titre de point permanent.

2/ ID/CONF.4/22, chapitre VI.

3/ Ibid., paragraphe 143.

4/ A/36/16, paragraphe 149.

I. LA NOTION DE REDEPLOIEMENT

3. Ni la Déclaration et le Plan d'action de Lima, ni les résolutions sur le redéploiement ne précisent cette notion qui a ultérieurement donné lieu à des interprétations et réserves diverses^{5/}. Un principe fondamental du redéploiement est que les activités industrielles qui perdent leur compétitivité dans les pays développés pourraient y être progressivement arrêtées pour être entreprises par des pays en développement. A cette fin, on transférerait des ressources investissables et/ou du savoir-faire à un pays en développement pour y installer une chaîne de production redéployée qui pourrait écouler ses produits sur les marchés desservis auparavant par la société du pays développé. Cette notion de redéploiement industriel implique que le critère décisif régissant l'implantation ou le déménagement des industries est la dotation relative en facteurs et le coût relatif qui en résulte pour la production industrielle dans les pays développés et dans les pays en développement. Selon cette hypothèse, il serait possible d'identifier les industries qui, du fait de leur dotation particulière en facteurs, seraient susceptibles d'être redéployées dans les pays en développement.

4. Dans son programme de recherche sur le redéploiement, l'ONUDI s'est efforcée de déterminer dans quelle mesure cette hypothèse s'est confirmée. A cette fin, on a établi la liste des principaux agents du redéploiement industriel et étudié les facteurs qui déterminent leurs décisions. Les résultats obtenus ont montré nettement que le processus devient de plus en plus complexe et qu'aucune notion simpliste ne peut être retenue. Dans le présent rapport, on a présenté les conclusions pertinentes du programme de recherche en vue de dégager les caractéristiques actuelles du processus et de parvenir à une définition plus réaliste du redéploiement et de la restructuration.

5. En ce qui concerne les avantages comparés, on s'est efforcé, grâce à une série d'études de cas^{6/} de mesurer l'avantage comparé manifeste des pays développés à économie de marché dans leur commerce avec les pays en développement. Ces études et le document récapitulatif intitulé "L'évolution des structures dans l'industrie"^{7/} ont montré que pendant la période en question (en gros, les années 70), les pays industrialisés dans leur ensemble ont bénéficié de gros avantages comparés manifestes dans les secteurs des machines, des transports, de l'équipement et des produits chimiques. Dans leur commerce avec les pays développés, les pays en développement ont bénéficié d'un avantage comparé - ce qui n'a rien de surprenant - dans les industries des textiles, du vêtement, du cuir et de la chaussure^{8/}, c'est-à-dire dans les industries caractérisées par des procédés utilisant une main-d'oeuvre relativement nombreuse et peu qualifiée.

6. Au cours des dernières décennies, on a constaté un important mouvement des capacités de production à forte intensité de main-d'oeuvre des pays développés vers les pays en développement grâce à un transfert "actif" de ressources et/ou la conquête de marchés

^{5/} Voir ID/B/251, paragraphes 5 à 7.

^{6/} Voir ID/B/251, annexe : documents de travail de l'ONUDI concernant les mutations structurelles.

^{7/} ID/266.

^{8/} On trouvera une analyse plus détaillée dans le document ID/266, chapitre III, section sur "L'évolution des échanges internationaux : les avantages comparés dans le domaine extérieur" (pages 110 à 133).

des pays développés par des producteurs de pays en développement. Il serait cependant erroné d'en conclure qu'il s'instaure une nouvelle division internationale du travail dans laquelle les pays développés possèderaient essentiellement des industries à forte intensité de compétences et de capital tandis que les pays en développement fabriqueraient des produits "standardisés" à forte intensité de travail.

7. Pour évaluer les tendances probables de la division internationale du travail, il ne suffit pas d'extrapoler les tendances relevées en matière d'avantage comparé. Il est indispensable de tenir compte des motifs, des stratégies et des politiques qui inspirent actuellement les principaux agents du processus de redéploiement, c'est-à-dire les pouvoirs publics et les sociétés. En outre, il faut noter que a) la notion "d'avantages comparés" est une notion statique et b) l'indice utilisé généralement pour l'avantage comparé manifeste repose sur des courants d'échanges effectifs passés et sur l'hypothèse que les politiques commerciales, le coût des transports, les préférences des consommateurs et d'autres paramètres demeureront constants. En outre, il semblerait encore plus hasardeux de fonder les projections relatives au redéploiement industriel sur les méthodes classiques utilisées dans les classifications industrielles telles que la Classification type pour le commerce international (CTCI) ou la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI). En fait, il est urgent de redéfinir la notion de "secteur industriel" afin de déterminer les aspects les plus importants de la restructuration industrielle, c'est-à-dire l'évolution des principaux modes d'échanges interindustriels de technologie, de capitaux et de main-d'oeuvre et les changements qu'elle entraîne pour les hiérarchies industrielles.

II. STRATEGIES ET POLITIQUES DE REDEPLOIEMENT DANS LES ANNEES 60 ET 70

Caractéristiques générales

8. Tout au long des années 60 et durant la plus grande partie des années 70, les principaux agents ont, dans l'ensemble, perçu les tendances dominantes du redéploiement industriel comme répondant à leurs objectifs et à leurs intérêts à long terme. Pour les sociétés basées dans les principaux pays développés, les investissements dans les pays en développement offraient la possibilité de freiner la progression des coûts de main-d'oeuvre et le recul de la productivité dans la métropole. Le secteur des biens d'équipement a pu retirer des avantages substantiels des transferts de technologie vers les pays en développement, et les échanges se sont accrus considérablement. Les pays en développement voyaient, dans le transfert sur leur territoire d'industries de main-d'oeuvre, souvent orientées vers l'exportation, des pays développés, un moyen très efficace d'accroître le niveau de l'emploi industriel et d'obtenir des devises et des ressources étrangères rares nécessaires à un processus soutenu d'industrialisation.

9. Le processus de redéploiement était dans une large mesure une réaction aux disparités marquées de salaires et aux faibles disparités de productivité qui existaient entre les pays développés et les pays en développement dans une large gamme de secteurs industriels, en particulier en ce qui concerne les activités de montage et de transformation. Cette réaction a été stimulée par plusieurs facteurs : a) le perfectionnement des techniques de fabrication

a permis, dans le cas de nombreux biens, de fractionner le processus de production et d'exécuter les différentes phases en différents endroits; b) les progrès des techniques de communication et de transport ont considérablement réduit les coûts liés à la répartition de ces opérations de production entre entreprises situées dans différents pays; c) des politiques et des mesures d'encouragement adoptées par les gouvernements des pays en développement comme des pays développés ont facilité ce processus de redéploiement.

10. Les sociétés transnationales ont joué un rôle de premier plan dans ce processus. Possédant les ressources, l'information et l'organisation nécessaires, ces sociétés étaient à même de déterminer les différences de coûts de production, principalement les coûts de main-d'oeuvre, et de tirer parti de ces différences. En segmentant le processus de fabrication en opérations distinctes, les grandes sociétés ont réussi à mettre en place un réseau international de production et de distribution et à déterminer des lieux d'implantation optimaux du point de vue de la concurrence et de l'accès aux marchés. Ces sociétés avaient les moyens de créer de nouvelles capacités de production dans les pays en développement et de commercialiser les produits "appropriés" sur les marchés "appropriés".

11. Ces stratégies ont eu pour résultat une internationalisation rapide de la production industrielle. Les échanges intra-industrie (c'est-à-dire les échanges à l'intérieur d'une branche industrielle donnée) ont progressé très rapidement^{9/}. Quant aux échanges intra-groupe^{10/} (c'est-à-dire les échanges à l'intérieur d'une société), on estime qu'ils représentent un tiers du commerce international total d'articles manufacturés. En outre, on a enregistré la conclusion d'une multitude d'arrangements de sous-traitance internationale, en vertu desquels des sociétés de pays en développement sont chargées de produire tels ou tels éléments pour une société étrangère et à lui fournir des services déterminés. Il est par conséquent de plus en plus problématique de considérer le redéploiement comme un processus d'implantation ou de transfert d'"industries" entières, au sens traditionnel des classifications statistiques. En fait, il s'est surtout agi (surtout dans les années 70) de redéployer des opérations partielles.

12. Les gouvernements ont beaucoup fait pour faciliter l'évolution décrite aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. La plupart des pays en développement ont mis au point des mesures spéciales de promotion pour attirer des sociétés étrangères travaillant pour l'exportation (allègements fiscaux, ristournes de droits de douane, fourniture à des conditions de faveur - voire gratuitement - de bâtiments et de services d'infrastructure, etc.). Les études de cas consacrées à la République de Corée^{11/}, à la Tunisie^{12/} et aux pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est^{13/} permettent de se faire une idée du cadre général mis en place pour le redéploiement opéré suivant les orientations exposées ci-dessus, et des résultats obtenus dans ce domaine. Les mesures d'incitation destinées à attirer des sociétés

^{9/} Ainsi, les échanges intra-industrie de la Communauté économique européenne avec le reste du monde ont atteint, selon les estimations, 65 % environ des échanges totaux de la Communauté.

^{10/} Voir "Intra-firm trade and international industrial restructuring" (UNIDO/IS.251).

^{11/} "Monographie sur le redéploiement industriel : la République de Corée" (en préparation).

^{12/} "Monographie sur le redéploiement industriel : Tunisie" (en préparation).

^{13/} "Redéploiement industriel : le cas de l'ANASE" (en préparation).

travaillant pour l'exportation et à appuyer leurs activités comportent la création de zones industrielles d'exportation; une étude spéciale a été consacrée aux principaux problèmes concernant ces zones dans les pays en développement^{14/}.

13. Les gouvernements de nombreux pays développés à économie de marché ont adopté des programmes spéciaux pour faciliter le lancement d'opérations de transformation dans les pays en développement; l'UNIDO a réalisé une étude sur ces programmes et leurs effets^{15/}. Aux Etats-Unis d'Amérique, par exemple, une disposition spéciale du tarif douanier concerne la transformation "off shore", et les produits réexportés ne sont passibles de droits que sur la valeur ajoutée à l'étranger. Une réglementation analogue pour les "opérations de transformation réalisées à l'extérieur" a été élaborée par la Communauté économique européenne (CEE) à l'intention de ses Etats membres. D'après l'étude de l'ONUDI, l'importation temporaire d'éléments et de matériaux en provenance de pays industrialisés aux fins de réexportation après transformation et montage représente une proportion importante et croissante des activités manufacturières dans les pays en développement. En 1980, la transformation pour l'exportation représentait, selon les estimations, 12 % des exportations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement. Les importations par les Etats-Unis d'Amérique de biens transformés par des sociétés "off shore" implantées dans des pays en développement (principalement au Mexique et en Asie du Sud-Est) se sont élevées à elles seules à quelque 6,3 milliards de dollars en 1980.

14. Il convient de noter qu'en dehors du redéploiement orienté vers l'exportation, décrit aux paragraphes 8 à 13 ci-dessus, des transferts substantiels ont été opérés en faveur de certains pays en développement (relativement importants) dans le cadre des politiques de remplacement des importations adoptées par ces pays. Il ressort des études antérieures de l'ONUDI concernant le redéploiement au niveau de l'entreprise dans différents pays développés^{16/} que les opérations de redéploiement vers les pays en développement, réalisées pour l'essentiel par des sociétés de taille moyenne, ont pour motif essentiel la volonté d'accéder aux marchés du pays hôte ou de conserver l'accès à ces marchés.

Cas de deux industries "traditionnelles"

15. Afin de mettre en évidence les particularités du processus de restructuration des industries "traditionnelles", deux secteurs, à savoir ceux du cuir et des textiles, ont été examinés. L'étude concernant l'industrie du cuir et des articles en cuir, dans le cadre de laquelle des enquêtes détaillées ont été faites sur la République fédérale d'Allemagne et la Suède, a montré que la dotation en facteurs de production et le coût de ceux-ci avaient joué un rôle déterminant dans la modification de l'implantation et de la structure de cette industrie^{17/}. Les capacités de production européennes ont eu tendance jusqu'ici à migrer

^{14/} "Zones industrielles d'exportation dans les pays en développement" (UNIDO/ICIS.176).

^{15/} "Opérations 'off shore' : montage, industrialisation et restructuration orientés vers l'exportation" (en préparation).

^{16/} Voir ID/B/251, annexe.

^{17/} Voir les documents intitulés "Changements structurels et possibilités de redéploiement dans les industries de la chaussure et du tannage en République fédérale d'Allemagne" et "Changements structurels et possibilités de redéploiement dans les industries de la chaussure et du tannage en Suède" (en préparation).

vers le sud de la région (Espagne, Italie et Portugal), qui offre des avantages en matière de coûts tout en étant relativement proche du grand marché de l'Europe centrale^{18/}. Ces dernières années, cependant, les pays en développement sont devenus des producteurs efficaces et ont commencé à exporter vers les pays développés. Au cours de la période 1966-1977, leurs capacités de traitement du cuir se sont accrues de 35 % et leur production de chaussures en cuir de 48 %. Il ressort des données disponibles qu'en 1977 les pays en développement étaient les principaux fabricants de vêtements en cuir, avec 56 % de la production mondiale. On discerne des tendances analogues dans le domaine des exportations de cuir et d'articles en cuir (en particulier vers les grands marchés des pays développés). Entre 1970 et 1977, les exportations des pays en développement se sont en effet accrues au rythme annuel moyen de 20 % pour le cuir, 40 % pour les chaussures en cuir et 35 % pour les articles en cuir.

16. Les pays en développement bénéficient de toute évidence d'un avantage comparatif potentiel compte tenu à la fois de la main-d'oeuvre bon marché et des matières premières dont ils disposent. Ces pays ont traditionnellement joué le rôle d'exportateurs de matières premières vers les grandes unités de production des pays développés à économie de marché. Toutefois, les politiques commerciales adoptées ces dernières années ont restreint ces exportations de manière à stimuler le développement de l'industrie nationale du cuir et des articles en cuir. Le redéploiement de cette industrie vers les pays en développement est entravé actuellement par le manque de technologies et de compétences, le coût des transports et la difficulté à accéder aux informations sur les marchés et/ou aux réseaux de distribution. En outre, il semblerait, d'après les tendances actuelles, que les entreprises de la CEE, qui sont pour la plupart de petites dimensions, soient de plus en plus opposées à la pénétration croissante du marché par les producteurs des pays en développement. On peut donc s'attendre à ce que les pays développés et les pays en développement adoptent des politiques divergentes en ce qui concerne l'accès aux marchés, l'approvisionnement en matières premières et les coûts de production.

17. Les pressions influant sur la structure de l'industrie du cuir dans les pays industrialisés se manifestent également dans l'industrie textile et la confection^{19/}. Tout comme celle du cuir, l'industrie textile peut être classée pour l'essentiel parmi les activités à forte intensité de travail et exigeant un niveau de qualification relativement bas. En théorie, d'excellentes perspectives d'expansion s'offriraient donc aux pays en développement dans cette industrie. Au cours des 10 dernières années, la production de ce secteur s'est accrue aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Toutefois, les pays développés ont enregistré un recul de l'emploi par suite notamment de l'accroissement de la productivité ainsi qu'une diminution des exportations en raison de la concurrence exercée par les produits à bas prix des pays en développement sur les marchés mondiaux. L'évolution de ce secteur montre qu'il se développera dans les pays en développement (à l'exclusion des nouveaux pays industrialisés) à mesure qu'il passera du stade d'activité artisanale à celui d'industrie hautement mécanisée.

^{18/} Voir le document intitulé "Changements structurels et perspectives de redéploiement dans l'industrie du cuir et des articles en cuir des pays développés européens à économie de marché" (en préparation).

^{19/} Voir le document intitulé "Aménagement des structures dans l'industrie textile et la confection" (en préparation).

18. Le redéploiement de ce secteur a consisté pour l'essentiel en une relocation de productions spécialisées en fonction des avantages relatifs des différentes régions pour ce qui est de la productivité du travail, du savoir-faire approprié et de la technologie. Ces dernières années, les capacités de production ont migré surtout vers les pays de l'Asie du Sud-Est qui présentent l'avantage de disposer à la fois d'une main-d'oeuvre bon marché et de compétences techniques suffisantes. Selon les prévisions, on procédera encore au moins à un minimum de redéploiement. Toutefois, la principale contrainte réside, semble-t-il, non pas dans les transferts de ressources limités, mais dans les politiques suivies par les gouvernements des pays développés qui, pour protéger les producteurs de ce secteur, refusent aux produits à bas prix des pays en développement l'accès aux marchés locaux. Les conséquences de l'accord multifibres revêtent une signification particulière dans ce contexte.

III. PERSPECTIVES DE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

Principales conditions

19. Les études faites dans le cadre du programme de l'ONUDI relatif au redéploiement industriel montrent clairement que l'expansion des activités de production industrielle hors des pôles de croissance traditionnels de la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) (c'est-à-dire le redéploiement d'industries vers les pays en développement) devrait se poursuivre, et l'on peut prévoir sans crainte de se tromper que les pays en développement de petites dimensions et pauvres seront eux aussi intégrés de plus en plus à des réseaux mondiaux de production industrielle et d'échanges. S'agissant des effets qui en résultent pour ce qui est de la répartition de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier entre les pays en développement, tous les indicateurs laissent présager un renforcement de la hiérarchisation en la matière. Ce sont certainement les différents centres urbains de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est qui en profiteront le plus et les pays déjà pauvres et/ou comptant parmi les moins avancés qui en profiteront le moins.

20. Au beau milieu d'une grave crise économique générale, l'industrie mondiale connaît des transformations structurelles radicales. Il reste encore à en déterminer toutes les conséquences pour les pays en développement. On peut cependant supposer qu'au cours des 10 à 15 années à venir, le redéploiement industriel sera très différent de ce qu'il a été au milieu des années 60 et au début des années 70. D'une façon générale, les processus d'implantation et de relocalisation des industries au niveau international deviendront de plus en plus complexes et interdépendants, en sorte qu'il sera encore plus difficile qu'auparavant de déterminer quelles sont les "industries" qui se prêteront en priorité à un redéploiement.

21. Pour déterminer les possibilités de redéploiement industriel qui pourront s'offrir à l'avenir, il faut commencer par en comprendre les moteurs essentiels, à savoir :

Les principaux vecteurs de ce processus, c'est-à-dire les sociétés transnationales

Les interactions entre l'innovation, l'avantage comparatif et l'évolution des schémas d'implantation au niveau international

Les politiques gouvernementales en matière de restructuration industrielle.

Sociétés transnationales

22. Du point de vue de la gestion des entreprises, le redéploiement industriel a été axé jusqu'ici sur quatre objectifs fondamentaux : trouver et accaparer une main-d'oeuvre bon marché à l'échelle mondiale; accéder aux sources stratégiques d'énergie et de matières premières; faciliter l'accès aux nouveaux marchés; et concevoir des modes nouveaux de répartition globale des charges représentées par l'augmentation du coût des travaux de recherche et de conception, de la fabrication et de la commercialisation des produits industriels ainsi que des services.

23. Dans des secteurs et des entreprises déterminés, certains des espoirs initiaux des sociétés transnationales se sont certes matérialisés, mais il devient beaucoup plus difficile et coûteux de redéployer l'industrie en période de crise prolongée, eu égard en particulier à l'incertitude croissante qui règne quant aux politiques gouvernementales. En outre, les redéploiements industriels opérés antérieurement ont eu, semble-t-il, deux effets secondaires négatifs pour ce qui est de la gestion des entreprises, à savoir une intensification de la concurrence internationale - qui risque de poser de plus en plus de problèmes à l'avenir - et une remise en cause de la suprématie technologique des entreprises installées dans les pays de l'OCDE.

24. Un processus d'apprentissage qui permettra d'assimiler et d'adapter les techniques importées est en cours dans un certain nombre de régions en expansion des pays en développement. On forme en outre des ingénieurs, ce qui se traduira par une réduction du coût des techniques importées et donnera aux entreprises locales la possibilité de bénéficier d'économies d'échelle de nature à faciliter leur entrée sur les nouveaux marchés intérieurs et extérieurs. On a par ailleurs constaté une certaine amélioration pour ce qui est de l'aptitude des sociétés d'ingénierie locales à participer à des études techniques complexes, en particulier dans les industries fondées sur les ressources naturelles. Cela pourrait se traduire par une accélération du transfert international d'un nombre croissant de technologies, de sorte que certains des avantages technologiques des sociétés installées dans les pays de l'OCDE cesseraient de jouer un rôle prépondérant. Malgré des différences considérables dans le processus de redéploiement d'un secteur et d'un groupe de produits à l'autre, il est probable que ce processus s'accélérera dans les domaines du remplacement des importations, des agro-industries et des services complémentaires tels que la banque, les assurances et les services consultatifs en matière d'ingénierie.

25. Pour ce qui est du remplacement des importations, il y aura d'importantes différences entre les régions dans le rythme du redéploiement et la forme qu'il revêtira. En Amérique latine et dans certains pays de l'Asie du Sud-Est, un nombre croissant d'industries de base et d'industries de biens d'équipement devraient jouer un rôle de plus en plus important. Les services complémentaires se développeront probablement encore plus vite que les activités de remplacement des importations par suite de la tendance générale à substituer des accords de services (par exemple des contrats de licence, de gestion et d'assistance technique) aux investissements étrangers directs. En ce qui concerne les agro-industries, le secteur travaillant pour l'exportation a toujours été, dans une large mesure, sous le contrôle des investissements étrangers, tandis que la pénétration étrangère dans le secteur national des produits alimentaires de marque remonte au début des années 50. Aujourd'hui, le véritable problème qui se pose est celui de la pénétration accélérée des sociétés transnationales dans le secteur des aliments de base des pays en développement.

26. En ce qui concerne le traitement des ressources minérales, les sociétés transnationales et les gouvernements des pays développés pourraient s'efforcer en premier lieu d'assurer leurs approvisionnements, de sorte que le redéploiement risque de se heurter à des résistances. En revanche, les stades de production caractérisés par une consommation élevée d'énergie pourraient faire l'objet d'un redéploiement. Pour ce qui est des stratégies des sociétés transnationales relatives au redéploiement d'industries exportatrices vers les pays en développement, on pourrait être de moins en moins enclin, d'après les prévisions, à accroître les capacités d'exportation des pays en développement pris dans leur ensemble, à cause de la montée du néo-protectionnisme constatée récemment dans certains grands pays de l'OCDE et aussi parce que la réorientation des courants d'exportation de produits industriels de filiales installées dans des pays en développement vers d'autres pays en développement risque de poser des problèmes aux sociétés transnationales. La création de filiales parallèles dans des pays en développement voisins, qui a caractérisé la première vague de redéploiement au cours des années 60, pourrait faire que l'évolution de la structure fragmentaire de la production des sociétés transnationales dans les pays en développement risque à l'avenir de constituer un obstacle majeur au développement des activités manufacturières fondées sur l'expansion des exportations Sud-Sud.

Innovation

27. Les travaux de recherche que l'ONUDI a entrepris dans le cadre de son programme relatif au redéploiement montrent que l'interaction entre l'innovation, l'avantage comparé et l'évolution du schéma sur le plan international des modes d'implantation est bien plus complexe qu'on l'avait cru à l'origine^{20/}. A titre d'exemple, on peut mentionner le domaine des techniques nouvelles de l'information qui englobe : le traitement de l'information (qui se fait actuellement par ordinateur ou à l'aide de méthodes manuelles); le stockage de l'information (qui se fait à présent par des moyens essentiellement non électroniques); et la diffusion de l'information (à l'heure actuelle par la voix, les télécommunications ou la poste). La technologie de l'information est considérée comme faisant appel à plusieurs disciplines - l'électronique, les télécommunications et l'informatique. Cependant, grâce au remplacement des composants discrets par des dispositifs microélectroniques et surtout à la mise au point de microprocesseurs, le traitement, le stockage et la diffusion de l'information peuvent être abordés dans une perspective globale. La "télématique" ne manquera pas d'influer sur les possibilités d'utilisation rationnelle de l'information, des connaissances et, partant, de la main-d'oeuvre et des équipements.

28. Des innovations importantes en matière de technologie de l'information déclenchent d'ores et déjà des modifications radicales des modes de production et de consommation existants et des structures d'organisation de la société. A cet égard, des progrès décisifs peuvent être observés dans les domaines suivants : conception et fabrication de circuits microélectroniques, techniques de stockage de l'information, techniques du logiciel, architecture des ordinateurs, périphériques, développement des langages-machine et mise au point de nouvelles techniques de télécommunications (transmission par paquets, optique des

^{20/} "Restructuring world industry in a period of crisis - the role of innovation. An analysis of recent developments in the semi-conductor industry" (UNIDO/IS.285); "The role of technical change and innovation policy" (en préparation); "The impact of electronics on the international economic setting - the case of computer-aided design" (en préparation).

fibres, normalisation, etc.). Ces techniques nouvelles ont notamment rendu possible le traitement réparti de l'information, la multiplication de nouvelles formes de commande numérique faisant appel à l'ordinateur (surtout dans le secteur de la machine-outil) et la conception assistée par ordinateur, la fabrication assistée par ordinateur, les essais assistés par ordinateur, voire la gestion intégrée par ordinateur. Ces techniques nouvelles permettent l'automatisation d'usines entières, des ateliers de production aux bureaux, services d'études, laboratoires de recherche et salles de réunion des cadres.

29. Le recours à la microélectronique a d'ores et déjà un effet non négligeable sur les formes dominantes de redéploiement industriel. L'avantage comparé dû à la présence d'une main-d'oeuvre bon marché, dont bénéficie actuellement la production industrielle dans les pays en développement, sera de toute évidence de plus en plus érodé par l'automatisation progressive des activités industrielles. Les études dont il a été question plus haut au paragraphe 27 ont montré que la possibilité que certaines activités industrielles redéployées soient retransférées des pays en développement vers les pays de l'OCDE est préoccupante à long terme mais non pas dans l'immédiat. La gamme de produits et de services industriels offerts par les pays en développement continuera à s'élargir, du moins en ce qui concerne certaines catégories de produits et certaines opérations de production qu'il est possible d'isoler sans inconvénients et implantés dans un assez petit nombre d'endroits particulièrement favorables. Cependant, dès à présent, certaines activités de production orientées vers le marché mondial, comme le montage "off shore" de produits électroniques, subissent d'importantes mutations structurelles, si bien que les avantages dont peuvent bénéficier les pays en développement (création d'emplois, valeur ajoutée localement, intégration industrielle verticale, formation de personnel qualifié, retombées technologiques, etc.) risquent même de diminuer et perdre leur intérêt économique actuel. Cette évolution pourrait aussi toucher les biens électroniques courants, voire l'industrie des textiles et de l'habillement. Les analyses futures devraient viser principalement l'étude de ces changements et de leurs effets sur les scénarios d'industrialisation des pays en développement.

30. Si la mise en oeuvre de techniques nouvelles et le nouveau profil de l'activité manufacturière qui en résulte ont déjà des effets considérables sur l'implantation des industries à l'échelon international, il n'est pas possible, faute de renseignements probants, de procéder à une analyse différenciée suivant les produits et les opérations de production. Toute projection de l'évolution que pourrait connaître à l'avenir l'implantation industrielle sur le plan international doit se situer dans un cadre plus large et prendre en compte les interactions qui pourraient se produire à l'avenir entre l'innovation, les transferts de technologies et la restructuration internationale en période de crise. En dernière analyse, il conviendrait qu'à l'avenir on s'attache à étudier la tendance générale à une concentration accrue du contrôle des actifs stratégiques et à la formation parallèle de nouveaux oligopoles à caractère mondial et régional. La concurrence entre pays de l'OCDE est l'une des principales forces du progrès technologique. Les rapports entre la formation de capital, les relations interindustrielles et l'évolution technologique ont sensiblement évolué. Comme par le passé, l'organisation scientifique du travail et l'utilisation rationnelle de la main-d'oeuvre continuent à figurer à l'avant-plan des préoccupations, mais il serait erroné de les considérer comme déterminantes pour la formation de capital et la restructuration industrielle. La rationalisation des installations et

des équipements - du point de vue notamment de la consommation d'énergie et de matières premières, de l'utilisation du matériel et des cadences de production - ainsi que les tentatives visant à réduire la vulnérabilité structurelle des modes d'accumulation de capital, prennent de plus en plus d'importance. C'est dans cette optique que les nouvelles techniques mises en oeuvre, en particulier les techniques d'information fondées sur la micro-électronique, devraient jouer un rôle de tout premier plan dans la restructuration de l'industrie mondiale.

Politiques de restructuration industrielle

Formes nouvelles d'intervention des pouvoirs publics

31. La restructuration de la production et des échanges mondiaux de biens industriels est de plus en plus tributaire de l'intervention des pouvoirs publics, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. Cette production et ces échanges s'intègrent toujours davantage dans des circuits économiques globaux, et l'interpénétration des économies nationales qui en résulte a créé une situation paradoxale. D'une part, la nécessité impérieuse d'une panoplie, bien plus abondante que par le passé, d'interventions gouvernementales à la fois sélectives et cohérentes a abouti récemment à l'émergence d'institutions et de moyens d'action qui excèdent nettement les limites traditionnelles des politiques monétaires, fiscales et commerciales. En revanche, les possibilités offertes pour concevoir et mener à bien de nouvelles mesures de redéploiement industriel semblent avoir régressé d'autant. Cette crise des moyens d'action et des institutions conçus pour suivre, régulariser et, le cas échéant, corriger la restructuration de l'industrie mondiale est patente au niveau national comme au niveau international.

32. Dans le cadre des économies nationales, la crise financière, qui va s'approfondissant, est un obstacle de taille au succès des politiques de restructuration - régionale, industrielle et technologique - destinées à la contenir. Au surplus, devant l'aggravation de la stagnation et du chômage, les gouvernements, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, sont de plus en plus tentés de maintenir à tout prix les structures industrielles existantes, plutôt que de restructurer et de redéployer leur industrie. En d'autres termes, l'intervention gouvernementale dans les principaux de ces pays obéit toujours davantage aux exigences de la concurrence toujours plus forte qui règne sur le marché mondial et de celle, de plus en plus impitoyable, qui oppose les créateurs de technologie, comme en témoigne la prolifération récente de mesures industrielles d'inspiration néo-protectionniste et nationaliste dans presque tous les grands pays de l'OCDE.

33. Dans une situation où la conservation des structures existantes prend le pas sur la restructuration des formes dominantes de production industrielle, les possibilités d'entamer une nouvelle étape du redéploiement des industries vers les pays en développement semblent assez réduites. Sur le plan international, on constate une érosion du cadre institutionnel qui a été mis en place après la seconde guerre mondiale pour le commerce et les flux d'investissements mondiaux, afin de créer cette condition fondamentale de l'approvisionnement de tous les pays en ressources nécessaires à la production industrielle qu'est le libre-échange multilatéral de biens et la libre circulation de capitaux aux niveaux régional et mondial.

34. Aujourd'hui, alors qu'une crise grave de l'économie mondiale nécessite des consultations plus poussées et un effort accru de contrôle et de régulation des flux internationaux de produits, de services, de capitaux et de technologie industriels, on enregistre une détérioration rapide du consensus national et international sur l'intervention organisée des pouvoirs publics dans la production et les échanges de biens industriels. Tandis que la situation exige une intensification sensible des formes de contrôle social, supranationales et autres, sur les mécanismes du marché afin de résister à la crise économique, et qu'il importe de rendre ces contrôles plus sélectifs et plus cohérents pour assurer un processus viable de redéploiement industriel, on s'engage, semble-t-il, dans une voie diamétralement opposée. Aux efforts acharnés visant à démanteler les cadres existants - juridiques et institutionnels - du commerce international (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et du financement international (Fonds monétaire international) s'ajoute l'inaptitude à élaborer des principes régulateurs pour les flux internationaux de technologie et de main-d'œuvre.

Mesures d'aménagement dans les pays développés à économie de marché

35. La majorité des pays développés à économie de marché connaissent une récession économique grave, caractérisée par des rythmes exceptionnellement faibles de croissance économique et par un taux élevé et croissant de chômage. Ces phénomènes ont coïncidé avec une faible progression de la productivité, combinés à des pressions visant à compenser le renchérissement de l'énergie et des matières premières importées par l'expansion des exportations d'articles manufacturés. La récession, qui a frappé des industries entières, a aggravé les disparités régionales dans ces pays, atteignant le plus gravement les régions périphériques qui ne disposent pas des ressources, des structures de production et de l'accès direct aux marchés internationaux qui leur auraient permis de réagir de façon constructive aux tensions structurelles^{21/}.

36. Dans cette période de récession et d'incertitude économiques, les pays développés à économie de marché affrontent le problème consistant à mettre au point de nouveaux procédés et produits pour pouvoir soutenir la concurrence internationale et à accroître leurs exportations, avant tout celles de biens d'équipement, vers les pays en développement. En outre, ils se heurtent au problème de la réabsorption de la main-d'œuvre et de la ranimation des régions en proie à des difficultés structurelles. Dans leurs tentatives pour s'adapter à un rythme suffisamment rapide à l'évolution de l'environnement économique, ces régions connaissent un début de tensions sociales internes et de pénurie de certaines ressources.

37. Il y a lieu de penser que les gouvernements des pays développés à économie de marché sont sollicités d'assumer des responsabilités croissantes, notamment en ce qui concerne les objectifs ci-après : accélérer le progrès technologique; atténuer les problèmes d'aménagement par des interventions directes, notamment des subventions; et adopter des politiques commerciales et de coopération précises en vue de surmonter les rigidités nationales. A cet égard, on a fait observer qu'il n'y avait pas dans certains pays d'industries "condamnées" puisque l'intervention des pouvoirs publics et l'application de techniques

^{21/} Ces questions ont été examinées au Symposium sur la restructuration industrielle et la coopération régionale, organisé conjointement avec les autorités suédoises en juin 1981; un rapport est en cours de préparation.

nouvelles visaient précisément à assurer leur survie. La question des politiques d'innovation et de leurs conséquences pour le processus de restructuration a fait l'objet d'une étude spéciale^{22/}. Il importe que les analyses de l'innovation technologique et des aménagements de structure s'accompagnent d'un examen du rôle que l'industrie des armements joue dans les politiques et le processus effectif d'aménagement. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les industries militaires sont considérées - et effectivement employées - comme un relais essentiel pour la mise en oeuvre d'innovations importantes, grâce au soutien direct de l'Etat et l'orientation vers ces industries de ressources de recherche-développement.

Pays à économie planifiée d'Europe

38. Les modifications apportées aux priorités de développement et les caractéristiques de l'évolution actuelle et probable des structures industrielles dans les pays à économie planifiée d'Europe ont été examinées dans une série d'études^{23/} et feront l'objet d'un séminaire de recherche qui se tiendra à Budapest en mars 1982.

39. Les taux de croissance effectifs enregistrés au cours du plan quinquennal précédent (1976-1980) et les objectifs fixés pour le plan en cours (1981-1985) marquent le début d'une période de croissance réduite qui pourrait se prolonger pendant la majeure partie des années 80. On a fait état d'un réexamen de la structure de l'industrie, qui était fondée sur une consommation élevée d'énergie et de matières premières bon marché et une abondance de main-d'oeuvre. Il ressort des plans des pays du CAEM pour la période 1981-1985 que l'on s'efforcera de réduire systématiquement l'intensité de matières premières et d'énergie de la production industrielle et, dans la mesure du possible, de remplacer les ressources importées par des ressources locales. Les plans de développement des pays européens appartenant au CAEM comportent un autre objectif important qui est l'augmentation de la part de la valeur ajoutée dans la production totale de presque toutes les branches. Les efforts déployés pour améliorer la qualité des produits finis et accroître la productivité générale conduisent de plus en plus à utiliser des technologies nouvelles.

40. Bien qu'une importante restructuration de l'industrie paraisse indispensable, il convient de noter que ce processus est freiné par diverses contraintes. Comme il y a un écart important entre la structure actuelle, qui est fondée sur des paramètres économiques très différents, et la structure optimale prévue pour les années 80, des transformations profondes s'imposent en vue de contrebalancer des pressions accrues. Ces transformations nécessitent à leur tour un apport considérable de ressources pour les investissements, et notamment de technologies nouvelles. En cette période de croissance réduite, à laquelle

^{22/} "Le rôle du progrès technique de la politique d'innovation" (en préparation).

^{23/} "The industrial division of labour between the European centrally planned economy countries and developing countries" (UNIDO/IS.193); "Structural changes in Hungarian industry and prospects of division of labour with the developing countries" (UNIDO/IS.196); "Structural changes in the Czechoslovakian industry and prospects of international division of labour with developing countries" (ID/WG.357/1); "Structural changes in the Polish industry" (ID/WG.357/2); "Structural changes in the USSR industry and prospects of division of labour with developing countries" (ID/WG.357/3); "Industrial specialization in Council for Mutual Economic Assistance (CMEA) countries. Selected issues" (ID/WG.357/4); "Structural changes in manufacturing industries of the European CMEA area and patterns of trade in manufactures between CMEA countries and developing countries" (ID/WG.357/5); "Salient features of structural changes in European CMEA countries" (ID/WG.357/6).

viennent s'ajouter des tensions sur la balance des paiements et un endettement extérieur important, la plupart des pays européens appartenant au CAEM vont cependant éprouver de graves problèmes de ressources. Comme beaucoup de technologies nouvelles doivent être acquises dans les pays avancés à économie de marché, l'accès aux procédés et aux produits nouveaux nécessaires peut poser des problèmes. Il paraît en outre improbable, dans la situation actuelle, que les exportations vers les pays de l'OCDE augmentent suffisamment pour permettre un accroissement des importations. Par ailleurs, en cette période de crise économique internationale, les pays du CAEM peuvent hésiter à accroître leur dépendance à l'égard de partenaires commerciaux appartenant au groupe des pays à économie de marché ou à celui des pays en développement extérieurs au CAEM.

41. Les pays à économie planifiée d'Europe cherchent, semble-t-il, à s'adapter à long terme aux conditions nouvelles. Il est donc possible que, à court terme et à moyen terme, ces pays n'accroissent pas sensiblement leur division du travail avec les pays en développement par un redéploiement de capacités industrielles. Ils pourraient plutôt s'efforcer essentiellement de continuer à acheter des matières premières aux pays en développement dans le cadre d'accords bilatéraux.

Politiques des pays en développement

42. En dépit d'efforts soutenus pour créer des zones industrielles d'exportation et mettre en place d'autres formes d'encouragement en vue de promouvoir le redéploiement de capacités industrielles à forte intensité de travail des pays industrialisés, on voit naître chez les pays en développement des doutes croissants quant à l'opportunité de continuer à suivre le schéma antérieur d'industrialisation et de redéploiement. Premièrement, les pays en développement se rendent de plus en plus compte que les industries étrangères orientées vers l'exportation ne favorisent pas nécessairement un développement soutenu : les liens vers l'amont et vers l'aval avec l'économie du pays hôte sont ténus, le développement des compétences est limité et la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier local n'augmente guère, semble-t-il. Deuxièmement, du fait de la mobilité apparente de ces industries, le pays d'implantation peut être contraint de maintenir de bas salaires afin de ne pas compromettre la compétitivité de l'entreprise redéployée. Troisièmement, les modifications récentes des politiques industrielles et commerciales des pays développés, ainsi que l'adoption de mesures protectionnistes, font peser des incertitudes sur les perspectives d'exportation des pays en développement dans les activités industrielles "traditionnelles". Enfin, une incertitude croissante règne également quant aux répercussions des techniques nouvelles que les pays avancés introduisent dans toute une série d'industries (et notamment dans des industries qui sont traditionnellement à forte intensité de travail), car ces techniques peuvent provoquer un retournement de l'avantage comparé dont bénéficient actuellement les pays en développement dans un certain nombre d'activités industrielles. Ces pays sont donc fondés à mettre en doute le rôle que les activités industrielles traditionnelles orientées vers l'exportation et à forte intensité de travail pourront jouer à l'avenir comme moteurs de la croissance et/ou en tant que phase d'une évolution vers un stade supérieur de développement sous l'impulsion du marché.

43. Alors que les difficultés de la balance des paiements obligent de nombreux pays en développement à tenter par tous les moyens d'accroître leurs exportations de produits manufacturés, il y a tout lieu de penser qu'à long terme on s'efforcera de modifier le schéma

d'industrialisation suivi dans le passé. Les stratégies à long terme de nombreux pays en développement, en particulier celles des plus avancés d'entre eux, semblent mettre l'accent sur l'accroissement progressif du degré de transformation de leurs matières premières et sur la mise en place de structures de production intégrées et d'activités de fabrication à forte intensité de compétences et de technologie. La mise en oeuvre de ces stratégies de développement industriel est évidemment entravée par le manque de ressources pour les investissements, de savoir-faire, de capacités de recherche-développement, etc., notamment parce que les principaux agents traditionnels des transferts de ressources, à savoir les grandes sociétés internationales, peuvent ne pas avoir des stratégies convergentes.

44. Lorsque les gouvernements des pays en développement cherchent à développer l'industrie en s'écartant des schémas ou des principes économiques traditionnels, il peut devenir nécessaire de mettre au point des formes nouvelles de coopération internationale. Il est intéressant de noter que dans le Système économique latino-américain, on en vient à penser qu'il faudrait appliquer plus activement diverses stratégies à long terme pour le développement des industries locales au lieu de se contenter de réagir à l'évolution des structures dans les pays développés^{24/}. Il semble que les résultats des politiques de développement industriel appliquées jusqu'ici soient jugés décevants et que l'on s'attache à mettre au point plus systématiquement des schémas de développement à long terme. De même, plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est s'efforcent d'adopter des voies nouvelles pour leur développement en appliquant des politiques visant à améliorer systématiquement leur production industrielle. Les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient s'emploient depuis quelques années à développer systématiquement un secteur manufacturier à forte intensité de capital et à niveau technologique élevé.

45. De nombreux pays africains ainsi que les pays les moins avancés présentent apparemment un attrait et des capacités d'absorption insuffisantes pour que des industries de pays développés viennent s'y installer^{25/}. Dans ces pays, qui dépendent fortement de l'aide publique au développement - en grande partie liée - il est difficile d'évaluer actuellement les perspectives et l'orientation future du développement industriel. Une catégorie particulière de pays en développement - celle des petits pays insulaires - pourraient voir s'améliorer les perspectives qui leur sont offertes et avoir à répondre à de nouveaux défis par suite de modifications éventuelles du droit international de la mer. Les incidences de ces perspectives et de ces défis pour les pays en développement insulaires du Pacifique sud seront examinées à une réunion qui doit être organisée à Suva (Fidji) conjointement par l'ONUDI, la Fondation allemande pour le développement international, le Bureau de la coopération économique pour le Pacifique sud et la Commission du Pacifique sud.

^{24/} Voir le document SP/CL/VIII.0/Di No 5 du 18 février 1981 sur le redéploiement industriel en Amérique latine, établi par le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain.

^{25/} Voir le document intitulé "Les pays les moins avancés dans le processus de redéploiement industriel" (en préparation).

IV. CONCLUSIONS

46. Le redéploiement des capacités industrielles des pays développés vers les pays en développement se poursuivra vraisemblablement dans les années 80 et 90, mais sans doute sous des formes, selon des orientations et dans un environnement international différents de ceux des décennies précédentes. Alors que le redéploiement avait suivi un schéma déterminé par le développement des échanges, des considérations liées aux avantages comparés et une certaine convergence des intérêts des principaux agents, tout semble indiquer que le processus d'implantation et de relocalisation des industries au niveau international devient plus complexe. Les paramètres et les stratégies des principaux agents changent, et l'on voit apparaître de nouvelles formes de prise des décisions tant au niveau national qu'au niveau international. La complexité des interactions entre les principaux critères appliqués au redéploiement s'accroît et l'interpénétration des principaux éléments déterminants rendra plus difficile que jamais toute prévision concernant les possibilités de redéploiement industriel.

47. En plus des incidences des coûts relatifs des facteurs, de la capacité d'absorption des marchés, des autres paramètres économiques fondamentaux et des stratégies des sociétés, l'intervention croissante des pouvoirs publics dans les domaines de l'énergie, de l'approvisionnement en matières premières, de l'innovation, du commerce international, de la coopération internationale et des politiques industrielles à long terme, revêt une importance toujours plus grande. Il faudra réviser les notions anciennes de division internationale du travail et de redéploiement au cours d'une période marquée par une croissance réduite et un renforcement des obstacles aux ajustements dans les pays développés; les nouvelles tentatives faites par de nombreux pays en développement pour se doter de structures industrielles intégrées; les problèmes nouveaux qui se posent dans le domaine du financement et de la technologie; et enfin, l'incertitude générale qui règne au niveau international. Les pays développés et les pays en développement semblent vouloir créer des structures industrielles correspondant aux "préférences" nationales au lieu d'accepter purement et simplement les changements dictés par le marché. En cherchant à s'assurer des avantages technologiques et des "créneaux" de croissance, les pays industrialisés et les plus avancés des pays en développement risquent de voir naître entre eux de nouveaux conflits d'intérêts et de nouvelles rivalités.

48. Dans une situation aussi mouvante, il sera difficile de prévoir, d'intensifier et d'appuyer le redéploiement "d'industries" déterminées des pays développés vers les pays en développement. Pour que la communauté internationale suive et facilite le processus de transfert des ressources et d'évolution des structures dans l'industrie de manière à faire bénéficier les pays en développement d'une part accrue de la production industrielle mondiale, il faudra, semble-t-il :

Continuer à surveiller le processus de restructuration, en particulier les politiques et les programmes appliqués en la matière par les principaux agents et les répercussions futures possibles des progrès technologiques;

Aider les pays en développement (en particulier les moins avancés et les plus petits d'entre eux) à être mieux au courant de l'évolution de la situation internationale et à définir des options stratégiques en matière de développement et de redéploiement;

Permettre l'échange d'informations sur les politiques et les programmes nationaux et définir des principes communs pour la coopération internationale.

V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL

49. Le Conseil du développement industriel est prié d'examiner les conclusions et suggestions exposées dans le présent rapport. Il voudra peut-être, en particulier, donner des conseils sur le cadre, les méthodes et les dispositions adoptés par l'ONUDI pour son programme relatif au redéploiement industriel et les approuver.



